

Politique de protection des données à caractère personnel, à destination des étudiants et candidats de l'UTT

1. Préambule

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après *RGPD*) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données et étend son champ d'application à tout traitement concernant des données à caractère personnel de citoyens européens.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- Le « responsable du traitement » s'entend comme étant la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est l'université de technologie de TROYES (ci-après UTT) ;
- Le « sous-traitant » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels l'UTT travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel de l'UTT ;
- Les « personnes concernées » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par le responsable du traitement, c'est-à-dire l'ensemble des apprenants de l'UTT ;
- Les « destinataires » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des agents de l'UTT que des organismes extérieurs (établissements partenaires, organismes sociaux, Crous, Ministère, etc.).
- Le « délégué à la protection des données (DPO) » est la personne en charge de la protection des données personnelles et du respect de la réglementation relative à ces données.

Le RGPD, en son article 12, impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

2. Objet

Pour satisfaire à son bon fonctionnement, l'UTT est tenue de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements de données à caractère personnel relatifs à ses étudiants et aux candidats qui y postulent.

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information de l'UTT et ainsi de formaliser les droits et les obligations des étudiants et candidats au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

3. Portée

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents traitements des données à caractère personnel des étudiants de l'UTT et des candidats auprès de cette dernière. Elle ne porte que sur les traitements dont l'UTT est responsable de traitement et ne vise donc pas les traitements qui ne seraient pas créés ou exploités par l'UTT elle-même (traitements dits « sauvages »). Néanmoins, les traitements de données à caractère personnel peuvent être gérés directement par l'UTT ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par l'UTT.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de l'UTT, notamment les chartes des systèmes d'information, charte des étudiants ou les chartes administrateur par exemple.

4. Informations générales

Responsable de traitement :

Université de technologie de Troyes (UTT) 12 rue Marie Curie - CS 42060 - 10004 TROYES CEDEX

5. Opposabilité

Le présent document est opposable et s'impose :

- À l'UTT en sa qualité de « responsable du traitement » au sens du RGPD ;
- Aux étudiants de l'UTT c'est-à-dire à toute personne inscrite auprès de l'UTT en cette qualité ;
- Aux candidats auprès de l'UTT via la plateforme Parcoursup ou par d'autres intermédiaires ;
- Aux personnes à qui l'UTT communique ces données (ci-après « destinataire des données ») ;
- Aux prestataires de l'UTT qui traitent des données pour son compte (ci-après les « sous-traitants »).

6. Principes généraux

Aucun traitement n'est mis en œuvre par l'UTT concernant des données à caractère personnel des étudiants et candidats s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

Une liste des traitements de données à caractère personnel existants est disponible via le registre tenu par le Délégué à la protection des données personnelles (ci-après nommé le DPO).

7. Finalités et bases légales

Selon les cas, l'UTT traite notamment les données des étudiants et des candidats pour les finalités suivantes :

- Étudier la candidature du candidat ;
- Gérer la scolarité et le parcours pédagogique de l'étudiant admis ;
- Établir des documents officiels relatifs au parcours de l'étudiant (diplômes, rendez-vous officiels obligatoires, carte apprenante et tout autre document officiel) ;
- Organiser le programme éducatif annuel et les sessions d'examen des étudiants ;
- Garantir l'identification certaine de l'étudiant dans la gestion de son dossier et permettre l'établissement à émettre des documents officiels le concernant (diplômes, certificats, attestations...) ;
- Assurer l'UTT de pouvoir contacter l'étudiant avec certitude dans le cadre de ses relations avec l'Université ;
- Permettre l'emprunt d'ouvrages ou l'utilisation des services de la bibliothèque universitaire ;
- Mettre à la disposition des étudiants des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne via un ENT ;
- Gérer efficacement les semestres à l'étranger ou les périodes de stages de l'étudiant ;
- Analyser les usages faits de l'ENT afin de développer de nouveaux outils pédagogiques sur support numérique ;
- Permettre à l'étudiant de créer un compte utilisateur en vue d'accéder à la plateforme pédagogique via l'ENT de l'UTT ;
- Permettre la sauvegarde de documents et travaux universitaires via l'ENT ;
- Permettre la consultation du dossier pédagogique de l'étudiant (emploi du temps, note, résultats examens, contacts professeurs) ;
- Proposer des offres d'emploi ou débouchés professionnels en rapport avec les parcours des étudiants ;
- Fournir à l'étudiant une carte étudiant multiservices lui permettant d'accéder à plusieurs des services mis en œuvre par l'UTT ou ses partenaires ;
- Contrôler l'accès des étudiants aux locaux de l'UTT par l'intermédiaire de badges d'accès ;
- Réalisation d'états statistiques ;

- Constituer des archives historiques ;
- ...

L'étudiant est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution d'une mission de service public ou d'une obligation légale de l'UTT.

8. Destinataires des données

L'UTT s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés et habilités. Les destinataires des données à caractère personnel des apprenants au sein de l'université sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Les données ne peuvent être transmises que si elles demeurent utiles aux destinataires habilités et autorisés.

Pourront notamment être destinataires de ces données à caractère personnel :

- Les universités et écoles partenaires de l'UTT ;
- Les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à l'UTT ou accessible via l'ENT ;
- Les associations des étudiants de l'UTT ;
- Les autorités de tutelles ;
- Les organismes liés à la vie étudiante tels que le Cnous, le Crous, ... ;
- Les partenaires de l'UTT tels que la médiathèque de l'agglomération troyenne, la fondation ou l'ASANUTT (associations des anciens de l'UTT) avec votre consentement.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, l'UTT n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

9. Durée de conservation

La durée de conservation des données est définie par l'UTT au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et à défaut en fonction de ses besoins.

Passé les délais fixés, les données sont supprimées (candidatures par exemple) ou conservées pour des raisons légales (par exemple, conservation administrative des données pédagogiques du diplôme), ou enfin anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques. Il est rappelé aux apprenants que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que l'UTT n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

10. Droit de confirmation et droit d'accès

L'étudiant ou le candidat dispose d'un droit de demander à l'UTT la confirmation que des données le concernant sont ou non traitées. Il dispose également d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionné au respect des règles suivantes :

- La demande émane de la personne elle-même ;
- Elle est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signé ou permet de prouver l'identité de la personne requérante ;
- Elle est formulée par écrit à l'une des adresses suivantes :
 - Déléguée à la protection des données personnelles - Université de technologie de Troyes – 12 rue Marie Curie - CS 42060 - 10004 TROYES CEDEX
 - dpo@utt.fr

Si l'étudiant ou le candidat présente sa demande de copie des données par voie électronique, les informations demandées lui seront fournies sous une forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire. En cas de demande de copie supplémentaire en papier, l'UTT pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par l'étudiant ou le candidat.

L'étudiant ou le candidat est enfin informé que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

11. Mise à jour, actualisation et rectification

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées par l'UTT, celle-ci pourra solliciter l'apprenant qui aura pour obligation de satisfaire aux demandes de l'Université. L'étudiant ou le candidat dispose également d'un droit à la rectification de ses données, lorsque celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes. Pour ce faire, l'UTT :

- Met à disposition des étudiants et candidats tous les moyens nécessaires en ligne ou hors ligne pour que ces derniers leur fassent part de toute modification sur les données à caractère personnel détenues par l'UTT,
- Met à jour ses bases de données au début de chaque année universitaire.

Dans la mesure du possible, l'UTT répercute ces rectifications auprès des personnes auxquelles elle a transmis les données des apprenants. Cette obligation ne saurait toutefois s'imposer lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

12. Droit à l'effacement

Le droit à l'effacement de l'étudiant ou candidat ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre à une obligation légale. En dehors de cette situation, l'étudiant ou candidat pourra demander l'effacement de ses données dans les cas limitatifs suivants :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- Lorsque l'étudiant ou candidat retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- L'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'UTT et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- L'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection, y compris au profilage ;
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'Etat membre auquel l'UTT est soumise.

Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, l'étudiant ou candidat est informé qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le service concerné devra donc vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles le concernant à une personne autre que lui.

13. Décision individuelle automatisée

L'UTT ne procède à aucune décision individuelle automatisée concernant ses étudiants et candidats.

14. Droit post-mortem

Les étudiants sont informés qu'ils ne disposent pas du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem, dans la mesure où l'UTT est soumise à la législation relative aux archives publiques.

15. Données issues des réseaux sociaux

L'UTT s'interdit d'exploiter, sans l'accord préalable de l'étudiant ou du candidat, les données et les informations d'ordre privée, même si elles sont rendues publiques et diffusées par ce dernier sur les réseaux sociaux notamment.

16. Sous-traitance

L'UTT informe l'étudiant qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de ses données à caractère personnel. Dans ce cas, l'UTT s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD et s'engage à signer avec lui un contrat écrit. L'UTT impose à tous ses sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données qu'à elle-même. De plus, l'UTT se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

17. Origine des données collectées

Les données collectées par l'UTT sont soit collectées directement par elle, soit collectées de manière indirecte.

La collecte directe des données prend différentes formes :

- Données collectées dans la préinscription ou l'inscription d'un candidat auprès de l'UTT ;
- Données collectées lors de l'inscription ou la réinscription administrative de l'étudiant auprès de l'UTT ;
- Données collectées par envoi ou remise d'une donnée personnelle par l'étudiant ou le candidat (courriel, lettre, réponse à des questionnaires ou sondages, etc.) ;
- Données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatiques ou numériques de l'UTT ;
- ...

La collecte indirecte des données prend différentes formes :

- Données collectées par le Crous afin de payer les services de restauration du Crous de manière dématérialisée ;
- Données collectées par les administrations et rectorat ;
- Données collectées via d'autres universités ou écoles tierces à l'UTT ;
- Données collectées via les entreprises recevant l'étudiant en stage ;
- ...

18. Sécurité

Il appartient à l'UTT de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'elle estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

En tout état de cause, l'UTT s'engage, en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, l'UTT s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

19. Violation des données

En cas de violation de données à caractère personnel, l'UTT s'engage à en notifier la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD. Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les apprenants et que les données n'ont pas été protégées, l'UTT en avisera les apprenants concernés et leur communiquera les informations et recommandations nécessaires.

20. Délégué à la protection des données

L'UTT a désigné une déléguée à la protection des données.

Les coordonnées de la déléguée à la protection des données sont les suivantes :

- Déléguée à la protection des données personnelles
Université de technologie de Troyes - 12 rue Marie Curie - CS 42060 - 10004 TROYES CEDEX
- OU dpo@utt.fr.

En cas de mise en œuvre d'un nouveau traitement de données à caractère personnel, l'UTT saisit préalablement la déléguée à la protection des données. Celle-ci sensibilise, conseille et assure également la formation des personnels sur le sujet.

Si l'étudiant ou candidat souhaite obtenir une information particulière, souhaite poser une question particulière ou rencontre un problème avec un traitement des données à caractère personnel, il lui sera possible de saisir la déléguée à la protection des données qui lui donnera une réponse dans un délai raisonnable au regard de la question posée ou de l'information requise.

21. Flux transfrontaliers

L'UTT se réserve, seule, le choix d'avoir, ou non, des flux transfrontières pour les données à caractère personnel qu'elle collecte et qu'elle traite. Néanmoins, en cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, l'UTT s'assurera du bon respect des droits des personnes concernées. L'UTT s'engage si nécessaire à signer un ou plusieurs contrats permettant d'encadrer les flux transfrontières de données. Les dispositions relatives aux flux transfrontières sont opposables à l'UTT, sauf dans les cas dérogatoires prévus à l'article 49 du RGPD.

22. Registre des traitements

L'UTT, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'UTT en tant que responsable du traitement. L'UTT s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

23. Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

L'étudiant ou candidat concerné par le traitement de ses données à caractère personnel est informé de son droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle (à savoir la CNIL), s'il estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme aux réglementations en vigueur, en ligne sur le site de la CNIL ou à l'adresse postale suivante :

Cnil – Service des plaintes 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22

24. Evolution

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages. Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des étudiants et candidats par tout moyen défini par l'UTT, y compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).